

## Relevé de conclusions du CS IMMM du 15/02/2023

**Ordre du jour** : voir diaporama.

**Présents** : K. Adil, B. Arnaud, G. Brotons, P. Dabo, P. Daniel, N. Delorme, M. Edely, C. Legein, A. Martel, P. Ruello, G. Vaudel

**Invité** : L. Fontaine (Directeur ED 3MG)

**Excusées** : P. Pasetto, C. Saluzzo

**1)** Les membres du CS ont salué la qualité des projets et des présentations. Ils ont validé, à l'unanimité, les quatre demandes de contrats doctoraux établissement. Les auditions des candidats par l'ED 3MG auront lieu le 16/05/2023.

**2)** Les membres du CS ont émis, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'association à l'IMMM de Fanon JULIENNE.

### **PPI et dispositif régional de « Soutien aux infrastructures de recherche »**

La précédente direction a planifié, pour 2023, dans le cadre du dispositif régional « Soutien aux infrastructures de recherche » une demande de financement pour les deux équipements Diffractomètre rayons X et Module de précession & caméra ultra-sensible MET. Le CNRS n'a pas accordé la subvention demandée via DIALOG. K. Adil a confirmé souhaiter répondre à cet aap.

Les résultats de l'aap 2022 et les nécessaires évolutions de nos plateformes pour respecter les termes du règlement d'intervention (voir ci-dessous) ont été évoqués par les membres du CS.

### **REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE LIGERIENNES**

*La Région participera au financement de projets d'infrastructures de recherche ligériens à différents niveaux de développement. Les infrastructures de recherche sont des "installations, ressources, et services utilisés par les communautés de chercheurs pour mener leurs recherches et stimuler l'innovation dans leur domaine (...), ces infrastructures peuvent être "à site unique", "virtuelles" ou "réparties". Les principales caractéristiques d'une infrastructure de recherche, en cohérence avec les orientations nationales et européennes sont les suivantes :*

- Elle s'appuie sur une **gouvernance dédiée, scientifique et stratégique,**
- Une feuille de route technologique, scientifique est définie
- C'est un **outil unique proposant des technologies de pointe discriminantes mutualisées,**
- Elle facilite le développement d'activités de recherche d'excellence **au bénéfice de la communauté scientifique nationale, européenne de la sphère publique et privé**

*Elle s'intègre ou vise à s'intégrer dans un réseau d'excellence scientifique et/ou socio-économique national ou européen,*

- Elle dispose d'une structure de gestion et d'exploitation administrative et technique,
- Elle propose une offre de services tarifée et a engagé une **réflexion sur son modèle économique,**
- **L'impact et la pertinence socio-économique du projet a été évalué,**
- Elle dispose d'**indicateurs d'évaluation scientifique, économique...**
- Elle propose un **règlement ou une charte et est engagée dans un processus qualité.**

*Elle met en place une politique numérique, etc.*